

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

On s'abonne :

SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Septembre 1874.

SCRUTIN DE BALLOTAGE

Dimanche 27 septembre 1874.

CANDIDAT

Conservateur, Mac-Mahonien.

M. BRUAS

Vice-président du Conseil général.

CIRCULAIRE DE M. BRUAS.

ELECTEURS,

Le patriotisme désistement de M. Berger ne laisse plus devant vous qu'un candidat conservateur.

En m'accordant vos suffrages, vous m'avez donné une preuve de confiance qui m'honore et dont je vous remercie.

Par des manœuvres déloyales, on a voulu jeter le trouble dans vos esprits.

Je le répète hautement, dévoué aux principes qui font la grandeur et la force des États, je suis un conservateur décidé à soutenir de tout mon pouvoir le gouvernement de l'illustre Maréchal contre les radicaux qui cherchent à le renverser.

Je n'ai qu'un drapeau, celui de l'ordre, celui que Mac-Mahon victorieux plantait naguère sur la tour Malakoff, et opposait plus tard au sinistre emblème de la Commune.

Toute allégation contraire est un mensonge.

ELECTEURS,

La France est lasse d'agitations, elle aspire au repos, elle a besoin du calme et de la paix, pour fermer ses blessures et relever sa fortune. Pleine de confiance dans le vaillant Soldat dont l'unique ambition est de la

servir, et qui convie « les hommes modérés de tous les partis » à l'aider dans son œuvre de réparation et de salut, elle compte sur votre patriotisme.

Entre l'ordre et le désordre, entre les conservateurs et les radicaux, entre la Commune et le gouvernement de Mac-Mahon, entre ceux qui perdraient le pays et ceux qui veulent le sauver, votre choix est fait et vous n'hésitez pas.

CH. BRUAS,

Vice-président du Conseil général.

Bulletin politique.

Interpellé dans la commission de permanence sur la situation de l'agent prussien Lindau, M. le ministre des affaires étrangères aurait répondu, s'il faut s'en rapporter au compte-rendu du Journal des Débats, qu'elle était parfaitement régulière, et que M. Lindau, consul à Marseille, avait été envoyé, en qualité d'agent consulaire, à Bayonne, pour remplacer l'ancien titulaire de ce dernier poste.

Il importe cependant de savoir au juste à quoi s'en tenir sur cette question qui est grave.

Deux points doivent être éclaircis : 1° M. Lindau, transféré de Marseille à Bayonne, avec un titre quelconque, a-t-il obtenu l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer ces nouvelles fonctions ;

2° Cet exequatur lui eût-il été accordé, s'ensuit-il qu'il ait le droit de remplir une mission politique, en dehors des attributions reconnues par le droit et les usages internationaux aux agents de l'ordre consulaire ?

Or, rien ne prouve que M. Lindau ait reçu l'exequatur pour le consulat de Bayonne ; le

Journal officiel n'a pas fait mention de l'accomplissement de cette indispensable formalité, ce qui est bien extraordinaire, puisque M. Lindau exerce depuis un mois sur ce point de notre frontière, et, pour mieux dire, sur toute la partie occidentale des Pyrénées. Sommes-nous condamnés à n'obtenir jamais à cet égard un renseignement précis ? Le silence que l'on s'obstine à garder vis-à-vis des députés tendrait à faire croire qu'en réalité l'agent prussien est maintenu dans ses fonctions primitives, et qu'il est simplement chargé d'une mission temporaire à Bayonne.

Cependant, c'est bien en qualité de consul qu'il agit dans cette ville ; un entrefilet que nous lisons aujourd'hui dans le Courrier de Bayonne nous l'atteste une fois de plus.

Voilà donc une première « irrégularité », en dépit des affirmations dont la commission de permanence a paru se contenter. Si elle n'est qu'apparente, c'est-à-dire si l'exequatur a été demandé par l'Allemagne et accordé par le gouvernement français, pourquoi le Journal officiel n'a-t-il pas, depuis un mois, enregistré le fait ?

La seconde irrégularité est beaucoup plus choquante encore, et celle-ci ne saurait être le résultat d'un « oubli », comme dit la Semaine de Bayonne, si ce n'est de l'oubli total du droit et des convenances internationales. L'Allemagne les viole ouvertement en faisant procéder par un agent commercial à des enquêtes politiques dirigées contre l'administration française ; mais c'est au gouvernement qu'il appartient de s'opposer à des actes aussi blessants pour la dignité nationale, et il en devient responsable, du moment qu'il les tolère.

On opposera l'argument banal, et qui mériterait une autre qualification, de notre faiblesse matérielle. Nous ne le tenons pas pour valable, et nous continuons à demander, si le gouvernement se croit obligé de subir de pareils procédés, qu'il les soumette du moins, avec ses protestations, au jugement de l'Europe ; cela vaudra mieux que de chercher à les excuser.

Chronique générale.

Nous avons annoncé la candidature de M. de Saint-Paul dans le Nord. Il aura pour concurrents M. Parsy, républicain nuance Maillé, et M. Fiévet, septennaliste nuance Bruas. La situation électorale sera donc exactement ce qu'elle était dans Maine-et-Loire, et nous aurons encore une fois en présence l'empire, la république, le septennat. Les légitimistes paraissent devoir, comme dans l'Anjou, se tenir à l'écart du scrutin.

Pendant qu'on jugeait à Cannes le procès des personnes accusées de complicité dans l'évasion Bazaine, le 2<sup>e</sup> conseil de guerre de la 20<sup>e</sup> division militaire, séant à Paris, condamnait à mort le fameux Régnier, qui joua un si triste rôle dans la capitulation de Metz.

On se souvient qu'il y a un an, au cours du procès de Trianon, Régnier, après avoir, le premier jour, répondu à l'appel de son nom en qualité de témoin, disparaissait le lendemain, en adressant au duc d'Aumale une lettre dans laquelle il annonçait au président son départ, et posait les conditions de son retour.

Ces conditions étaient qu'on lui prouvât que sa brochure contenait des absurdités ou des faits inexacts, et que M. le duc d'Aumale lui donnât sa parole d'honneur qu'il pourrait rentrer en France sans être inquiété.

Régnier avait également, avant de gagner la frontière, fait distribuer dans la salle un opuscule donnant sa biographie et faisant son apologie. La déposition écrite du fugitif fut lue à l'audience, et les faits qu'elle mentionnait ne furent pas, on se le rappelle, dé-savoués par l'ex-maréchal.

L'affaire de Régnier fut instruite par les soins de M. le capitaine-rapporteur Janicot, qui, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, lança contre l'inculpé un mandat d'amener.

Le 21 août suivant, sur les conclusions de M. le commandant Bailly, commissaire

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MON PREMIER TAILLEUR.

(Suite.)

Ainsi, ma passion à moi, c'était d'aimer la France, de m'attacher à ses succès, à sa gloire, à sa prospérité, avec une ardeur que je n'ai éprouvée au même degré pour rien. Lorsqu'un danger menaçait ou notre fortune ou notre gloire nationale, je perdais le sommeil, j'avais la fièvre. En 1830, lors de l'expédition d'Alger, la nuit même qui précéda la prise d'Alger, j'eus un rêve d'où je conclus que nous étions vainqueurs. J'avais pour voisin le prole de l'imprimerie d'un journal ; je lui dis : « L'armée française est entrée dans Alger ce matin ; j'en ai la certitude, et vous pouvez en informer le rédacteur de votre journal. » On ne me crut pas, et l'on eut raison ; mais la chose n'en était

Voir l'Écho Saumurois du 15 septembre.

pas moins parfaitement exacte, et le même phénomène s'est reproduit pour moi à la prise de Constantine.

Une fois aussi dans ma vie j'ai fait une prédiction : j'ai vu venir, et très-bien, la chute du premier empire et la restauration. Voici de quelle manière :

Mon frère éprouvait pour Bonaparte non pas de l'admiration, mais de l'adoration. Une statuette de l'idole avait été achetée par lui et placée sur notre cheminée. Jamais il n'eût passé devant sans lui lancer le plus tendre regard. Vers 1805, nous changeâmes de logement ; ma mère, qui vivait encore, se préparait à transporter l'empereur dans un vulgaire panier ; le frère ne le permit pas ; il le prit lui-même dans ses bras et le porta ainsi au nouveau domicile, où, comme dans l'ancien, il fut mis sur la cheminée à la place d'honneur. En 1812, nouveau déménagement ; mais cette fois nous eûmes la stupéfaction de voir le frère emballer la statuette dans du foin, avec notre vaisselle ; dans le trajet, elle reçut au visage une petite éraillure ; nous nous attendions

à une explosion de colère : l'explosion n'eut pas lieu ; le frère vit cet accident avec une sorte d'indifférence, et la statuette fut placée cette fois non plus au milieu, mais à l'un des bouts de la cheminée.

En 1813, vers la fin de décembre, le frère lui-même, passant devant le héros sans y prendre garde, le heurta du coude et le mit en éclats. Tranquillement il en prit les morceaux, et nous le vîmes les descendre à la borne.

Je dis à ma mère : — Tout est fini ! — Qu'est-ce qui est fini ? me dit-elle. — Le règne de Napoléon.

Mon frère avait été pour moi le baromètre du sentiment de beaucoup de Français fatigués de guerre.

— L'empire, ajoutai-je, n'en a pas pour deux ans.

Mais qui succéderait à Bonaparte ? Voilà ce que je ne prévoyais nullement. Je fus repris à ce sujet d'une inquiétude qui me dévora plusieurs jours. Mais enfin j'eus un rêve : je vis de loin venir une interminable

troupe de moutons blancs. — Ah ! m'écriai-je en sursaut, voilà les Bourbons !

IV.

ENTRETIENS LITTÉRAIRES.

Ce qui touchait le plus chez l'excellent homme, c'était son égalité d'humeur, son contentement, son calme d'esprit. Il riait peu, mais souriait toujours ; jamais dans la conversation il n'avait de fortes saillies, ni même d'éloquence ; mais son entretien avait je ne sais quoi de lumineux et de doux. Le spectacle du bonheur dans la pauvreté, c'est-à-dire du bonheur par l'étude, par le travail, par la bonne conscience et la résignation, est une chose qui toujours fortifie et console.

Je suis quelquefois entré triste chez le vieux tailleur ; jamais je n'en suis sorti sans éprouver plus de bonheur à vivre. Sa conversation était l'antidote du spleen.

Que de vers il m'a récités, et qu'il les disait bien ! Ceux qu'on appelle nos petits poètes, commentés et chantonnés par lui en douces mélodées, prenaient un caractère im-

du gouvernement, la mise en jugement de Régnier fut décidée.

Ce jugement a été prononcé jeudi. Victor-Edmond Wital Régnier, âgé de soixante ans environ, rentier, ayant son domicile à Beaulieu, canton de Meulan (Seine-et-Oise), était accusé :

« 1° D'avoir, en 1870, entretenu des intelligences avec l'ennemi, dans le but de favoriser ses entreprises.

« 2° D'avoir commis le crime d'espionnage en s'introduisant dans une place de guerre pour s'y procurer des documents et des renseignements dans l'intérêt de l'ennemi.

« 3° Enfin d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de l'Etat à l'effet de leur livrer les places, forteresses, magasins et arsenaux de la ville de Metz, crimes prévus par les articles 267, 64, 269, 206 du code militaire et 77 du code pénal. »

Sur les conclusions de M. le commandant Bailly, qui soutenait l'accusation, le conseil a déclaré Régnier coupable sur les trois chefs et l'a condamné à la peine de mort et à la dégradation civique.

Encore quelques mots sur M. Guizot :

Les derniers désastres de la France furent cruellement ressentis par l'illustre homme d'Etat.

Parmi « ses grandes tristesses » d'alors, il en était une qu'il sut manifester avec une patriotique éloquence dans une lettre inédite à M. Gladstone.

C'était au sujet de l'attitude neutre gardée par l'Angleterre vis-à-vis de sa sœur la France.

« Je suis persuadé, disait-il, que vous auriez pu faire plus que vous n'avez fait... » Et, en parlant de son pays, il ajoutait :

« On connaît mal, on comprend peu la France ; on oublie trop son histoire. Parmi les grandes nations de l'Europe, elle est celle qui, dans le cours de sa longue vie, a commis le plus de fautes, hasardé le plus d'excès téméraires et subi les fortunes les plus diverses.

« Elle a toujours fini par reconnaître ses erreurs et se relever de ses chutes. Elle est imprévoyante, changeante, sujette à s'engourdir et à se dégoûter, soit des idées, soit des personnes. Mais sous cette surface mobile et agitée, il y a un grand fond d'intelligence et de résolution courageuse ; les goûts frivoles, les mœurs légères se répandent aisément parmi nous ; mais ils n'y obtiennent jamais crédit et confiance ; le mal moral a souvent abondé en France ; le bien moral n'y a jamais manqué ni perdu la première place dans le sentiment public. »

Comme il y a du vrai dans ce tableau-là !

Il est inexact, d'après le *Moniteur universel*, que le gouvernement est décidé à convoquer le même jour, dans le courant d'octobre, les électeurs de tous les départements dont la représentation à l'Assemblée nationale n'est pas complète en ce moment.

prévu de grâce et de légèreté ; même chez les plus discrédités, il avait su déterrer des choses ravissantes. C'est par lui que j'eus pour la première fois connaissance des jolis vers de l'abbé Cassagne :

Que chantez-vous, petits oiseaux ?  
Je vous regarde et vous écoute ;  
C'est Dieu qui vous a faits si beaux  
Vous le louez, sans doute.

Son nom vous anime en ces bois ;  
Vous n'en célébrez jamais d'autre.  
Faut-il que mon ingratitude  
N'imité pas la vôtre ?

Vos airs si tendres et si doux  
Lui rendent tous les jours hommage :  
Je le bénis bien moins que vous,  
Et lui dois davantage.

C'est de lui aussi que j'appris la vieille chanson :

Ton humeur est, Catherine,  
Plus aigre qu'un citron vert. Etc.

Il me chanta un jour, tout entier, le *Devin du village*, de J.-J. Rousseau, qu'il avait

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

La presse radicale de l'Ouest s'occupe en ce moment, avec cette irritabilité qui caractérise sa polémique, d'un incident amené par une manifestation de quelques sapeurs du bataillon des pompiers nantais.

Ces hommes, sur le passage du maréchal de Mac-Mahon, n'avaient rien trouvé de mieux à faire que de crier : « Vive la République ! » Le commandant, qui est à cheval sur la discipline, ayant trouvé dans la circonstance ces cris fort déplacés, a fait rentrer dans les régiments, d'où ils avaient été tirés, les sapeurs qui s'étaient livrés à cette manifestation.

De là, fureur de la presse radicale, qui trouve monstrueux que le commandant ait cru devoir se priver de soldats qui avaient des opinions politiques sous les armes. Nous ne partageons nullement cette indignation, et nous pensons que le commandant a fort sagement agi en punissant ses hommes.

Est-on en monarchie, les émeutes se font au cri de : Vive la République !

Est-on en République modérée, les mécontents qui veulent compléter la révolution se soulèvent également au cri de : Vive la République !

Si la Commune avait vécu assez pour qu'on eût le temps de lui faire de l'opposition, on eût trouvé des agitateurs pour la renverser au cri de : Vive la République !

Est-ce notre faute si ce cri menaçant est le *Montjoie et Saint-Denis* de l'émeute ?

Ce n'est pas du reste avec des cris que les gouvernements se constituent, c'est avec des actes.

Malheureusement, dans notre pays, on crie et chante beaucoup trop, et on attribue aux clameurs qui retentissent dans cette catégorie musicale une influence désastreuse. Cela est un tort. On a trouvé des orateurs, lors de la dernière guerre, pour affirmer qu'il suffirait de marcher à l'ennemi en criant *Vive la République !* et en chantant la *Marseillaise* pour le voir fuir épouvanté, comme en 92. Il faut croire que la mélodie avait perdu de sa vertu invincible, car les krupps la dominèrent d'une foudroyante façon. Il fallut se résigner à croire que ce ne fut pas uniquement par les cris enthousiastes, ni par la *Marseillaise*, que l'étranger en 92 fut refoulé hors de France, et que Kellermann et Dumouriez y furent bien pour quelque chose.

## Etranger.

BERLIN.

D'après un journal de Berlin, le procès de Kullmann, auteur de l'attentat contre M. de Bismarck, aura lieu dans le courant du mois d'octobre, mais la date n'est pas encore fixée d'une manière précise.

ITALIE.

Toutes les lettres d'Italie s'accordent à présenter la situation de ce pays comme ap-

prochant de plus en plus d'une crise très-grave. La *Marfa*, société secrète qui se recrute parmi les mécontents de tous les partis, s'étend sur toute la Péninsule et prépare les mouvements séparatistes, non-seulement dans le midi, mais aussi dans le centre.

Le mouvement de Victor-Emmanuel ne parvient pas à s'implanter à Rome, malgré toutes les spoliations exécutées dans la capitale, ou plutôt à cause même de ces spoliations. La population romaine reste, en très-grande majorité, fidèle au Saint-Siège, sous le règne duquel il n'y avait pas toute la misère et toutes les vexations qui rendent le séjour de Rome intolérable. Il vient très-peu d'étrangers, non-seulement à Rome, mais dans le reste de l'Italie. Il y a autour de Victor-Emmanuel des personnages qui songeraient à évacuer Rome, pour n'en faire que la capitale nominale de l'Italie, comme Paris pour la France, et à reporter le gouvernement à Florence qui deviendrait le Versailles de l'Italie.

Les mêmes lettres font pressentir la chute de M. Minghetti, par suite de l'avortement du *Connubio* que lui et ses partisans avaient annoncé comme nécessaire et certain. Il se pourrait bien que M. Sella, qui a été renversé par Minghetti, ait voulu se venger en donnant à son successeur un coup de Jarnac, pour le compromettre et le jeter brusquement à terre devant le nouveau parlement. Du reste, ce sont là des détails secondaires en présence des événements qui menacent de bouleverser le monde.

ESPAGNE.

Des nouvelles de Pampelune, arrivées au journal le *Soir*, donnent les renseignements suivants sur la situation de cette ville. Le blocus était si imprévu et a été si inopiné qu'aucune provision n'a été faite en vue de ce siège.

La viande fait complètement défaut aujourd'hui, le pain est rare, l'huile, le bois et le charbon manquent complètement.

Les carlistes se sont emparés, dans la nuit de samedi à dimanche, d'un troupeau de moutons, dernière ressource de la ville.

La garnison est des plus faibles, et le découragement chez tous est très-grand ; toutes les personnes aisées fuient chaque jour.

Le général Moriones ne donne aucun signe de vie, et l'on désespère de voir arriver une armée de secours.

Ce blocus rigoureux ne saurait durer bien longtemps, et il est à craindre que les carlistes n'entrent bientôt dans la ville et ne fassent main basse sur les caisses de la Banque et sur les magasins d'approvisionnement du matériel de la guerre.

La situation est très-triste et la garnison est d'autant plus découragée que sa solde ne lui est payée qu'irrégulièrement.

On assure que les carlistes viennent de couper les conduites d'eau qui alimentent les réservoirs de la ville.

D'après une correspondance particulière de la *Pall-Mall-Gazette*, on aurait attaché trop d'importance à l'escarmouche qui a eu

lieu à Guetaria entre les carlistes et les canonniers allemands. A la nouvelle de cette affaire, don Carlos en aurait exprimé tout son mécontentement, ordonné une enquête et suspendu de ses fonctions l'officier qui commandait, à ce moment, le poste de Guetaria. Plusieurs de ses collègues auraient été également punis.

## Tribunal correctionnel de Grasse.

A la reprise de l'audience du 16, le ministère public, après s'en être remis pour Barreau (le domestique de Bazaine) à la sagesse du tribunal, s'est appliqué à établir la complicité de l'ex-capitaine Doineau. Quant à M. Marchi, sa complicité est établie, dit-il, par le fait même de l'évasion. Il a requis ensuite contre Gignoux la sévérité de la loi, s'en remettant pour Leterme et Lefrançois à la sagesse du tribunal.

Le procureur de la République a terminé sa péroraison en disant que l'évasion est regrettable surtout pour Bazaine. Quand on a tenu en main, a-t-il ajouté, le bâton de maréchal, il vaut mieux mourir que de saisir une corde pour s'évader.

M<sup>e</sup> Mongins, défenseur de Marchi, s'est attaché à démontrer la responsabilité spéciale du gardien, distincte de celle du directeur. Invoquant la lettre de Bazaine d'après laquelle Marchi aurait montré une sévérité inflexible, il rejette la responsabilité des détails sur Gignoux, tout en invoquant le nombre insuffisant des gardiens.

M<sup>e</sup> Bouquier, défenseur de Doineau, après avoir protesté contre les paroles du ministère public, a prétendu réhabiliter son client, mais le président lui a enjoint de respecter le jugement d'Oran. Il s'est attaché à démontrer que Doineau n'a joué que le rôle d'un intermédiaire inconscient. Selon lui, les seuls complices sont : M<sup>me</sup> Bazaine et M. de Rull, et il a conclu à l'acquiescement de Doineau.

M<sup>e</sup> Lairolle, défenseur des gardiens Gignoux, Leterme et Lefrançois, a pris ensuite la parole et montré les difficultés que rencontrait Gignoux pour exercer une surveillance efficace sur un prisonnier exceptionnel recevant des visiteurs qui sont complices de l'évasion et demandent son acquiescement.

Il fait la même demande pour Leterme et Lefrançois, qu'il dit irresponsables.

M<sup>e</sup> Mouton a fait la même demande pour Plantin.

Audience du 17 septembre.

Barreau répond à une demande du président, que les bagages de Bazaine sont arrivés à l'île Saint-Marguerite au mois de février.

M<sup>e</sup> Lachaud prend la parole. Il dit que cette affaire sera l'honneur de sa carrière. Il défend Villette, type de dévouement chevaleresque. Le crime qu'on lui reproche est le dévouement. Le défenseur raconte ensuite l'existence de Villette à Sainte-Marguerite. Il repousse l'assertion que Bazaine et Villette

Félicité passée,  
Qui ne peut revenir,  
Tourment de ma pensée,  
Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir ?

Voici des vers de Hesnaut (l'ami de Molière) que, je crois, bien peu de gens connaissent, et qui me furent autrefois dictés par le vieux tailleur :

Pour être riche et grand, pourquoi vivre en alarmes ?  
Pourquoi s'embarrasser et de chevaux et d'armes ?  
On est grand sans États, on est riche sans bien.  
On n'a qu'à ne rien craindre et ne désirer rien.  
C'est là l'empire sûr ; on ne l'ôte à personne,  
Et chacun, s'il veut, se le donne.

Pour moi, je mets ma sûreté  
Dans une heureuse obscurité.  
J'évite en me cachant et la haine et l'envie,  
Je goûte le repos et l'honnête loisir,  
Et je passe la vie  
Dans l'innocence et le plaisir.

(La fin au prochain numéro.)

appris dans sa jeunesse et qu'il avait toujours retenu.

Que de curieuses anecdotes m'a aussi contées ce brave homme ! A soixante-douze ans, il avouait n'avoir jamais connu l'ennui.

Il avait demandé à mon père un petit coin de notre jardin, où tous les ans il cultivait des tomates, en souvenir de la Provence.

Tous les matins il déjeunait d'une tasse de chocolat ; mais pour le reste du jour, bien souvent il se contentait d'un oignon. « La sobriété, disait-il, tient l'esprit en gaieté. Les ascètes ont même très-bien su que le jeûne produit son ivresse. Quant aux gourmands, quant aux épicuriens, ils n'entendent rien à la vie. »

V.

SUITE DES CAUSERIES LITTÉRAIRES.

Le vieux tailleur avait beaucoup de littérature, mais il y mêlait sagement un peu de philosophie. La géométrie et l'astronomie avaient aussi pour lui un très-grand attrait ; quant aux autres sciences, physique et chi-

mie, il ne les avait pratiquées que rarement. Buffon, cependant, lui avait donné une très-haute idée de l'histoire naturelle, et la lui avait fait prendre à goût. Un de ses livres favoris était l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, qui publiait alors des *Notices* d'Arago. Ce fut la lecture de ces notices, communiquées par le vieux tailleur, qui m'inspira tout jeune, à moi aussi, le goût des sciences. Je lui dus encore de lire, en ce temps-là, les *Éloges des savants*, de Fontenelle ; et le bonhomme eut sur moi, par ses causeries et ses indications, bien plus d'influence que mes études de pension.

Bien qu'il m'eût mis, comme on vient de voir, sur le chemin des sciences, c'était, je l'avoue, d'histoire et de poésie que j'aimais à l'entendre parler. Il avait sur cela des vues très-neuves, très-singulières, et pourtant très-sensées.

Et puis il disait les vers avec un charme, une cadence musicale qui en doubleraient les beautés et la grâce. Je l'entends encore me réciter, d'une voix doucement émue, les jolis vers de Bertaud :

auraient donné leur parole de ne pas s'évader. Il dit que l'évasion s'est accomplie dans les conditions indiquées dans la lettre de M<sup>me</sup> Bazaine. Le prisonnier n'eut pas de complices. La corde fut amarrée à une tringle en fer. L'accusation ne repose que sur des hypothèses.

Le défenseur discute la version du ministre public et combat l'accusation. Il adjure le tribunal de conserver au colonel Villette sa virginité judiciaire. Il abandonne Barreau à la sagesse du tribunal.

Doineau proteste de son innocence. A 11 heures et demie, les débats sont terminés et le tribunal se retire pour délibérer.

L'audience du tribunal correctionnel est reprise après une pause d'une heure, et le président prononce le jugement. Les prévenus Marchi, Lefrançois, Barreau et Leterne sont acquittés. M. A. Rull, le colonel Villette et le gardien Plantin sont condamnés à six mois de prison; l'ex-capitaine Doineau est condamné à deux mois de la même peine, et le gardien Gignoux à un mois.

## Nouvelles militaires.

Au sujet de l'armée territoriale, on adresse au *Figaro* une série de questions fort sensées :

« 1<sup>o</sup> Les officiers de l'armée territoriale bénéficieront-ils de la loi du 19 mai 1834? Seront-ils considérés comme militaires, et justiciables des seuls conseils de guerre? Si on leur accorde ce bienfait, il faudrait, par une juste compensation, les priver du droit de vote, comme les officiers de l'armée active. »

« 2<sup>o</sup> Les officiers de l'armée territoriale auront-ils le droit, de leur plein gré, de se revêtir de leur uniforme, et, en conséquence, d'obtenir toutes les prérogatives attachées à l'uniforme, de se faire saluer par les officiers de l'armée active, de prendre le pas sur eux en cas de supériorité de grade? »

« Enfin voici qui est très-délicat : En cas de dispute, de soufflet, etc., donné par un officier de l'armée à un monsieur en civil qui aurait déclaré être titulaire d'un grade plus élevé dans l'armée territoriale, l'officier de l'armée régulière passera-t-il eu conseil de guerre et sera-t-il puni pour outrage et voies de fait envers un supérieur? »

On conçoit, dit le *Figaro*, que nous ne puissions répondre à ce questionnaire avant la décision du ministre de la guerre.

L'*Avenir militaire* nous fait connaître qu'on travaille avec ardeur au ministère de la guerre à compléter et à rectifier les cartes de l'état-major. Chacune des trois cents cartes partielles qui forment la carte générale, vont recevoir, dans un assez bref délai, de quinze cents à deux mille rectifications. En même temps le ministère fait préparer cent des cartes des départements de l'Est pour pouvoir en donner à plus de dix mille officiers.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Ch. Bruas adresse à chaque électeur la lettre suivante :

« Mon cher concitoyen,

« M. Berger retire sa candidature; je reste donc seul candidat des conservateurs. »

« L'Assemblée nationale a confié pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon le soin de gouverner la France, de réparer nos désastres, de relever l'agriculture, le commerce et l'industrie, en assurant partout la sécurité. »

« Le devoir des bons citoyens est donc de soutenir le maréchal de Mac-Mahon, de fortifier son gouvernement, de le défendre contre ceux qui ne craignent pas, en l'attaquant, de compromettre le repos du pays. »

« Si j'avais l'honneur d'être élu député, je consacrerai toutes mes forces à l'accomplissement de ce grand devoir. »

« Je ne suis pas de ceux qui, pour séduire les électeurs, pour gagner leurs suffrages et arriver à la députation, crient bien haut : Vive Mac-Mahon! et disent tout bas : Vive Gambetta! »

« Je suis un homme sincère, un conservateur éprouvé, je ne veux tromper personne. Suivant moi, l'intérêt des honnêtes

gens, inséparable de celui du pays, est de maintenir le gouvernement actuel jusqu'au terme que la loi assigne à sa durée. Ce terme venu, la France décidera sous quel régime elle veut vivre. Dieu lui viendra en aide et la guidera dans son choix. »

« Voilà ce que je pense et voilà ce que je veux. Vous connaissez mes opinions, vous connaissez aussi mon drapeau. Ce drapeau, c'est celui qui flotte sur nos édifices, c'est celui que porte l'armée française. A vous de dire maintenant par le bulletin que vous déposerez dans l'urne si vous partagez mes idées, si vous approuvez mes principes. »

« Recevez, mon cher concitoyen, l'assurance de tout mon dévouement. »

CH. BRUAS;

« Ancien président du tribunal de commerce de Saumur, maire de Brain-sur-Allonnes, vice-président du Conseil général. »

Le *Nouvelliste d'Angers*, journal de M. Berger, publiait samedi matin en tête de sa chronique locale les lignes suivantes :

« Il n'y a pas à hésiter, il faut voter contre M. Maillé, c'est-à-dire voter pour M. Bruas. »

« Nous ne saurions trop engager les bonapartistes de Maine-et-Loire à mettre de côté, pour soutenir la cause de l'ordre, les griefs les plus légitimes qu'ils ont contre ceux qui les présentaient récemment comme des révolutionnaires. »

« L'intérêt du pays doit passer avant ces justes susceptibilités; que les impérialistes votent donc tous contre le candidat appuyé par les feuilles démagogiques. »

« Si nous ne pouvons pas empêcher son succès, nous serons tout au moins en droit de rejeter la responsabilité de ce grave échec du parti conservateur sur ceux qui l'ont provoqué. »

Tous les électeurs inscrits sur la liste close le 31 mars 1874 peuvent prendre part au second tour de scrutin, le dimanche 27, qu'ils aient ou non voté le dimanche 13.

Ceux qui n'auraient pas reçu leur carte ou qui, ayant voté, l'auraient égarée, peuvent aussi se présenter; pour voter, il leur suffira de faire constater leur identité et leur inscription sur la liste.

A titre de document, nous publions le texte de la nouvelle circulaire que M. Maillé vient d'adresser aux électeurs. Nous désirerions de voir dans les organes de ce candidat celle de M. Bruas.

Voici comment s'exprime M. Maillé :

« Chers concitoyens,

« Au scrutin du 13 septembre vous m'avez accordé 45,359 suffrages formant une majorité relative de plus de 19,000 voix! J'ai hâte de vous exprimer ma reconnaissance. Ce témoignage d'estime sera l'honneur, et, j'ose le dire, la récompense de ma vie laborieuse. »

« Je ne répondrai pas aux attaques passionnées dont ma candidature a été l'objet; mes compatriotes, les électeurs de cette généreuse ville d'Angers dont j'ai été maire pendant trois ans et demi, et qui me connaissent tous, ont répondu pour moi en me donnant 7,405 voix sur 10,130 votants. »

« Quant à l'*Avis* placardé par M. le préfet avec tant d'éclat au milieu du vote, je m'en remets à l'opinion publique du soin de l'apprécier. »

« Je vous invite donc avec confiance au second tour de scrutin fixé au 27 septembre. Ceux dont je porte le drapeau se feront un devoir d'achever leur œuvre. Ceux qui, pour des motifs divers, se sont prononcés en sens contraire, étant désormais mieux éclairés, voudront affirmer avec nous les grands principes que je représente, c'est-à-dire la souveraineté nationale, l'ordre, la liberté, le travail! »

« En revenant devant vous, je n'ai pas besoin de changer de langage; vous connaissez ma profession de foi, je la maintiens dans tous ses termes. »

« Le Président de la République disait, il y a quelques jours : *J'appelle à moi tous les hommes de tous les partis*. Je suis un de ces hommes-là, appartenant au parti républicain. Je ne veux rien échanger aux pouvoirs délégués pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon. Je ne demande qu'une chose : c'est qu'on les fortifie par des institutions défini-

tives qui en assureront le fonctionnement régulier et mettront fin à toutes les intrigues dont notre pays a déjà trop longtemps souffert.

« Agréez, chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement. »

Angers, le 17 septembre 1874.

MAILLÉ,

« Conseiller général, ancien maire d'Angers. »

Deux candidats demeurent en présence.

Les électeurs n'ont à se poser que cette seule et unique question :

Lequel des deux candidats offre le plus de garanties au parti de l'ordre?

Est-ce M. Maillé, qui a derrière lui les hommes du *Patriote*, du *Travailleur*, de la *République française*, du *Rappel* et tous les hommes aux « aspirations ardentes? »

Les électeurs répondront. Républicain et septennaliste sont deux mots qui se détruisent l'un l'autre.

On n'est, on ne peut se dire septennaliste, partisan sincère et serviteur dévoué du septennat de Mac-Mahon, que si l'on reconnaît pour base du septennat la trêve des partis.

Dire que l'on est pour le septennat et demander en même temps la République définitive, ce n'est pas respecter, c'est violer la trêve des partis.

M. Maillé ne travaillera pas à maintenir le septennat; il travaillera à renverser le septennat pour mettre à la place la République définitive, sa République ouverte à toutes « les aspirations ardentes. »

M. Maillé n'est pas un candidat septennaliste.

## ELECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL.

D'après la loi de 1871, les cantons du département ont été divisés en deux séries.

La première série, qui doit être renouvelée aux élections du 4 octobre prochain, comprend les cantons qui suivent, dont les conseillers sortants sont ci-dessous désignés :

Arrondissement de Saumur.

Saumur (Nord-Est) : M. Bruas ;  
Montreuil-Bellay : M. Gigot ;  
Vihiers : M. Hiron.

Arrondissement d'Angers.

Angers (Nord-Est) : M. Maillé ;  
Angers (Nord-Ouest) : M. Parage-Farran, décédé ;  
Thouarcé : M. Th. de Soland ;  
Briollay : M. Richou ;  
Le Louroux-Béconnais : M. J. de Mieulle.

Arrondissement de Cholet.

Beaupreau : M. le comte de Civrac ;  
Chemillé : M. le comte de Maillé ;  
Montfaucon : M. Mayaud ;  
Champloceaux : M. le vicomte de la Bourdonnaye.

Arrondissement de Baugé.

Beaufort : M. Mamert-Coullion ;  
Longué : M. Monden-Gennevraye ;  
Seiches : M. Gailliard.

Arrondissement de Segré.

Châteauneuf : M. Lechat de Tessecourt ;  
Le Lion-d'Angers : M. Léonce de Terves.

Pour le conseil d'arrondissement, les conseillers sortants de notre arrondissement sont :

Saumur (Sud) : MM. Girard et Lambert-Lesage.  
Saumur (Nord-Ouest) : M. Haran.  
Doué : M. Guionis.  
Gennes : M. Dachon.

## PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme.

## Faits divers.

### HISTOIRE DE CHASSE.

On raconte quelquefois des histoires de chasse plus ou moins vraies, et plus ou moins intéressantes. Mais nous ne pensons pas que la presse ait jamais enregistré beaucoup de faits plus intéressants, plus étonnants que celui dont nous allons entretenir nos lecteurs, fait qui nous a été raconté par une personne sérieuse et digne de foi.

Le premier jour de l'ouverture de la chasse, un disciple de saint Hubert, M. Chaumelle, de Paris, chassait sur le versant d'une petite côte qui borde le territoire d'Ecos (Eure).

La mauvaise étoile de ce chasseur le conduisit dans un champ de pommes de terre à l'extrémité duquel a été creusé une cheminée de four à chaux, dont rien n'indiquait l'existence. Au contraire, l'ouverture de cette cheminée, qui se trouvait au niveau du sol, était cachée, dissimulée au milieu des fanes de pommes de terre, par des liserons et des broussailles que retenaient seulement quelques minces branches mises en travers.

Arrivé dans le voisinage de cette cheminée notre chasseur aperçoit son chien en arrêt de l'autre côté, il s'avance doucement et sans défiance, avec l'espoir de voir bientôt une victime de plus tomber au bout de son fusil.

Mais, hélas ! comme il ne regardait que son chien, sans se préoccuper de la nature du sol sur lequel il marchait, il pose un pied sur les broussailles, et sent que ce pied s'enfoncé dans le vide. Au lieu de se jeter en arrière, il cherche à se sauver en portant l'autre pied en avant. Ce second mouvement lui a été fatal.

En effet, l'ouverture de cette cheminée de forme circulaire, avait 1 mètre 10 centimètres de diamètre, ce second pied s'est trouvé aussi dans le vide. Alors le malheureux chasseur, se voyant descendre dans le précipice, pousse des cris de détresse qui ne sont pas entendus du dehors, et disparaît dans la cheminée, en cherchant à diminuer la rapidité de sa chute avec les coudes et les genoux. Il a pu (circonstance fort heureuse) pendant ce trajet périlleux conserver toute sa présence d'esprit.

Ce qui m'épouvantait le plus, dit-il après sa chute, c'était de ne pas savoir où et sur quoi j'allais tomber; et ma grande préoccupation a été de tenir constamment avec mes deux mains le canon de mon fusil au-dessus de ma tête (ce fusil, quoique armé, n'est pas parti). Après avoir parcouru les vingt-deux pieds que mesure la hauteur de la cheminée en question, ce chasseur est tombé dans une chambre obscure et sans se sentir trop blessé, et aperçut, à sa grande satisfaction, un rayon de lumière venant d'une habitation contiguë, dans laquelle se trouvait une vieille femme qu'il appelle à son secours.

Mais cette femme, épouvantée par le bruit qu'elle venait d'entendre, croit que c'est le diable qui est descendu par la cheminée de la chambre à four et se sauve en appelant de toute la force de ses poumons des chasseurs qui se trouvaient non loin de là. De ce nombre était un ami de ce malheureux nemrod parisien qui chassait dans la vallée. Celui-ci est empressé d'accourir et de donner à son ami les soins que sa position réclamait. Comme le blessé n'avait (cas extraordinaire) ni fracture, ni luxations, il a pu être reconduit chez M. Petit-Vincent, propriétaire à Ecos, lequel s'est hâté de lui faire donner des soins par un docteur faisant aussi ce jour-là l'ouverture de la chasse dans le même pays. Une saignée pratiquée immédiatement, des topiques convenables, et quatre jours de repos ont mis en état de retourner dans sa famille cet infortuné chasseur, qui doit se trouver bien heureux de ne pas avoir été plus maltraité.

Nous devons ajouter, en terminant, que le chien de ce chasseur, en le voyant disparaître dans la cheminée, accourut près de l'ouverture en poussant des hurlements qui n'ont cessé que lorsqu'il a été appelé pour voir son maître à la sortie de la carrière. Ce pauvre animal ne savait comment s'y prendre pour lui témoigner toute sa joie.

(La Sarthe.)

## CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

104, rue Richelieu, à Paris.

Le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS est encore en mesure de délivrer à ses guichets, au prix de 277 fr. 50 (sans commission) les Obligations Communales et Départementales de 300 fr. 5 0/0 du Crédit foncier de France, émission 1872.

Ces Obligations jouissent de la double garantie des Départements ou des Communes et du Crédit Foncier de France.

Toutes valeurs facilement négociables sont acceptées en paiement au cours du jour, sans commission.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Voyage du Président à Lille; — Les fêtes de Dunkerque; — pose de la première pierre d'un nouveau bassin à flot; — Incendie de Radepont; — L'aéronaute Duruof; — Inauguration du Temple israélite de la rue de la Victoire; — Guizot. — Le facteur rural, nouvelle par Louis Collas (fin). — Exposition des insectes utiles et des insectes nuisibles. — Revue financière de la semaine. — Courses au bois de Boulogne. — Les décors du nouvel Opéra. — De la politesse et de quelques usages mondains (suite). — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le clavier transpositeur. — Echecs.

Gravures : Le voyage du maréchal de Mac-Mahon dans le Nord; arrivée du Maréchal-Président à la gare de Lille. — Les fêtes de Dunkerque (7 gravures). — Incendie de la filature de M. Levassieur, à Pont-Saint-Pierre (Eure); aspect des ruines après le sinistre. — L'ascension de M. Duruof; sauvetage de M. et M<sup>me</sup> Duruof, par W. Oxley et J. Buscome, patrons du bateau de pêche l'Union-Jack. — Cérémonie d'inauguration

du nouveau Temple israélite de la rue de la Victoire. — M. Guizot. — L'atelier des décors du nouvel Opéra, au palais de l'Industrie. — Nouveau clavier transpositeur de MM. Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 84<sup>e</sup> fascicule, Q à QUO, est en vente.

NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1.800 pièces ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65.841.

M. le curé A. Brunelière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62.476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat n° 69.719.

HYDROPIQUE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle étonne encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDARD, épicière, rue d'Orléans; M. BRSSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 45 minutes du matin. 11 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin. 10 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE 1874.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include various financial instruments like 3% jouissance 1er juin, 4 1/2% jouiss. mars, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — — — — — (l'arrête à Angers) omnibus. 9 — 01 — — — — — omnibus. 1 — 33 — — — — — soir. 4 — 12 — — — — — express. 7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte. 8 — 30 — — — — — omnibus. 9 — 50 — — — — — express. 12 — 38 — — — — — soir, omnibus. 4 — 44 — — — — — omnibus. 10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 15.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE THOMAS.

Les créanciers de la faillite du sieur René-Marie Thomas, marchand de chiffons, demeurant aux Rosiers, sont invités à se trouver, le vendredi 2 octobre 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur la liste des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le commis-greffier assermenté, (459) L. BONNEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BRIAUDEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Augustin Briauveau, boulanger, demeurant à Saumur, rue des Capucins, n° 22, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à M. Louis-Denis Guérin, expert-comptable, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mardi 13 octobre 1874, à midi.

Le commis-greffier assermenté, (460) L. BONNEAU.

Etude de M<sup>e</sup> RENOÜ, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE, OU A AFFERMER Pour entrer en jouissance de suite, L'HOTEL DE LA POSTE

A Saumur, quartier de la Croix-Verte, près la Gare. Très-beaux et très-vastes bâtiments, écuries, remises et cours; vaste jardin attenant à la maison principale, cours d'eau au bout.

Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. BEIGNET, qui exploite l'hôtel, ou à M<sup>e</sup> RENOÜ, notaire. (380)

COMMUNE DE GRÉZILLÉ.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

POUR LA CONSTRUCTION

D'UNE MAIRIE ET D'UNE ÉCOLE

Le Maire de la commune de Grézillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Grézillé, le dimanche 11 octobre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

Construction d'une Mairie et d'une Ecole, s'élevant, honoraires d'architecte non compris, à 12.715 fr. 50 c.

Le devis et le cahier des charges sont déposés à la Mairie de Grézillé, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours.

A la Mairie de Grézillé, le 20 octobre 1874.

Le Maire de Grézillé, (462) P. RENOÜ.

A LOUER

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 8 et 10,

Comprenant:

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur invite les personnes qui désireraient traiter à l'amiable pour l'entreprise des services des Vidanges et du Balayage, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875, à se présenter au Secrétaire de la Mairie, pour faire la déclaration de leurs propositions, soit pour les deux services réunis, soit pour l'un des deux services. (450)

A VENDRE DEUX CHIENS COUCHANTS BIEN DRESSÉS.

S'adresser à GALLAIS, à la Belorderie, commune de Verrée.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur le poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869 DÉPÔSÉ

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 13 Avril 1874 DÉPÔSÉ

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. B. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>. Cherbourg, chez M. Eugène LAIS. Dunkerque, MM. G. BOURDON et C<sup>ie</sup>. Havre, chez M. E. FIQUET. La Rochelle, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>. Nantes, chez M. LE BARRE. Paris, chez MM. JAMONT et HUARD. St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES

GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.

(Le moindre gain est de fr. 46)

d'un total de

26,950,000 LIRE ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1874.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.

Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage.

S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.

P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

Advertisement for GUÉRISON INSTANTANÉE featuring a circular logo with a bird and text: NEURALGIES (faciales), MIGRAINES, OTALGIES, DÉ DENTS, etc. Avis important: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la bouche, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'acheteur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à garder instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple: Prix, 1 fr. — Flacon contenant triple: Prix, 3 fr.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.